

Procès-verbal de l'Instance Unique CHSCT-DP
de l'UES de DDB
Réunion ordinaire du 20 juillet 2018

Présents :

Pour la Direction :

Aude MERCERON-GUILLET, Présidente du CHSCT
Noémie NGO, Juriste Droit Social

Membres de l'Instance Unique :

Marie-Raphaële ROLLET
Thierry DARTOIS
Patrick LECHAT

Invitée :

Christine GAUTIER, Adjointe Administrative de Direction DDB

Invités absents :

M. Thomas DESSALLES, Inspecteur du Travail (Section 17C / Paris)
Dr. Keti BONGA BOUNA, Médecin du Travail
M. CARTON, CRAM Île-de-France

Ordre du jour

Questions à l'initiative de la Direction

Relevant de la compétence du CHSCT

- I. Information en vue d'une consultation sur le Bilan Handicap ;
- II. Bilan des accidents de travail et de trajet ;
- III. Information en vue d'une consultation sur le programme de formation à la sécurité ;
- IV. Information relative au rapport sur la participation versée en 2018 au titre de l'exercice 2017 ;
- V. Consultation sur le bilan annuel sur l'hygiène, la sécurité et les conditions de travail ;
- VI. Consultation sur le programme de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail ;
- VII. Questions diverses

Questions à l'initiative des membres de l'Instance Unique

Relevant de la compétence du CHSCT

- VIII. Validation du PV ordinaire du 20 février 2018 et du PV extraordinaire du 3 juillet 2018 ;
- IX. Point sur le bâtiment ;
 - Travaux réalisés
 - Problèmes en cours
 - Projets
- X. Information sur une situation d'épuisement au travail dans un service de DDB ;
- XI. Questions diverses

*La séance est ouverte, sous la présidence de Aude Merceron-Guillet.
L'ordre des questions a été modifié en accord avec l'Instance Unique.*

Questions à l'initiative de la Direction

I. Information en vue d'une consultation sur le Bilan Handicap ;

Le document est remis en séance.

En vertu de l'effectif, l'entreprise devrait recruter un pourcentage de personnes handicapées disposant du statut. A défaut, les entreprises doivent contribuer à l'AGEFIPH (soit 80 000 € en 2017). Une seule personne sur DDB bénéficie de cette situation. L'autre solution est d'utiliser les services d'entreprises adaptées (CAT, ESAT, etc...) dont le temps employé est transformé en équivalent salarié (à peine 1 en 2017), ce qui permet de réduire la contribution.

En 2017, l'entreprise a accueilli un stagiaire d'observation de 4^{ème} en partenariat avec l'AACC et un autre durant six mois au planning stratégique pour validation de son master 1. Gun Inside a également employé un intérimaire en fin d'année.

L'instance unique souligne la difficulté pour les agences de favoriser ces embauches dans nos métiers mais note l'effort accompli.

L'instance unique procède à la consultation sur ce bilan et se prononce favorablement à la totalité de ses membres.

II. Bilan des accidents de travail et de trajet ;

Aude Merceron-Guillet informe qu'en 2017, il y a eu :

- Sur Tribal, une cheville tordue, déclarée en accident de trajet sans arrêt de travail ;
- Sur RAPP, une cheville tordue et une autre personne ayant glissé sur le trottoir, les deux incidents déclarés en accident de trajet sans arrêt de travail ;
- Sur DDB, une chute de moto qui a donné lieu à un jour d'arrêt de travail et une salariée ayant glissé dans les escaliers de la gare Saint-Lazare sans arrêt de travail ;
- Sur Gun Inside, un salarié ayant chuté en descendant du bus, ce qui a entraîné deux semaines d'arrêt de travail.

III. Information en vue d'une consultation sur le programme de formation à la sécurité ;

Aucune formation n'a été effectuée en 2017 car elle doit avoir lieu tous les deux ans. Pour rappel, 15 personnes avaient été formées au SST (Sauveteur Secouriste du Travail), 4 personnes en recyclage sur Score DDB Roubaix, 37 personnes formées à l'évacuation incendie et une chez RAPP à l'habilitation électrique.

Pour 2018, une première session de 7 personnes en recyclage SST a été organisée puis une formation à l'évacuation incendie est prévue vers octobre ou novembre en faisant revenir le camion comme la dernière fois. Les mêmes personnes seront mobilisées et de nouvelles sélectionnées.

L'instance unique procède à la consultation sur ce bilan et se prononce favorablement à la totalité de ses membres.

IV. Information relative au rapport sur la participation versée en 2018 au titre de l'exercice 2017 ;

Cette information sera présentée ultérieurement après la communication faite auprès du Comité d'Entreprise et en présence d'AXA.

V. Consultation sur le bilan annuel sur l'hygiène, la sécurité et les conditions de travail ;

Noémie Ngo rappelle que les documents ont été transmis en février dernier et qu'il a été répondu aux questions de l'instance unique. Elle estime que l'instance unique est donc en mesure de se prononcer.

L'instance unique explique qu'il lui paraît difficile de se prononcer dans l'attente de voir le Médecin du travail et de lui poser quelques questions sur ce bilan.

Noémie Ngo précise qu'elle envisage d'obtenir un rendez-vous avec elle en novembre prochain.

VI. Consultation sur le programme de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail ;

Pour l'instance unique, il en est de même concernant cette consultation.

VII. Questions diverses ;

Pas de questions.

Questions à l'initiative de l'Instance Unique

VIII. Validation du PV ordinaire du 20 février 2018 et du PV extraordinaire du 3 juillet 2018 ;

Sous réserve des modifications apportées en séance, le PV ordinaire du 20 février 2018 et le PV extraordinaire du 3 juillet 2018 sont validés.

IX. Point sur le bâtiment ;

Concernant la PAC du bâtiment A, Christine Gautier informe que Climaveneta venant de fusionner avec Mitsubishi, cela pose de lourds problèmes pour obtenir la totalité des réparations nécessaires. Il y a eu de nouveau une perte de fluide due à la rupture d'une soudure sur l'installation entraînant une nouvelle panne. Il faut également changer d'autres pièces et est apparu une nouvelle fuite sur le circuit n°1 qui reste à localiser. Le circuit n°2 fonctionne uniquement mais à petite vitesse pour produire suffisamment de froid sans risquer la rupture de l'installation. Depuis le début de ces incidents, un carnet journalier est tenu afin de noter tous les événements survenus et de montrer la bonne foi de DDB dans l'usage de cette machinerie.

Christine Gautier précise que des techniciens de Mitsubishi devraient passer les 26 et 27 juillet pour réparer l'installation. Par ailleurs, l'ajout de la chaudière électrique pour l'hiver a généré une augmentation de 30% de la facture électrique incluant l'achat de radiateurs en plus de la consommation, étant ainsi difficile de justifier le label HQE.

Pour l'Instance Unique, il s'agit d'un problème né au moment de la conception de l'immeuble et de son aménagement qui nécessiterait une refonte complète du système entraînant probablement un coût exorbitant qu'elle voit mal le propriétaire prendre en charge.

Christine Gautier rappelle que Climaveneta se retranche derrière ses préconisations pour éviter toute mise en cause mais elle a bon espoir que cette PAC finisse par fonctionner. Elle souligne que la direction financière de DDB a contacté le propriétaire pour que cette situation se résolve rapidement après quatre années de dysfonctionnement en rappelant que le loyer inclut cette prestation et que le propriétaire devrait exiger du fabricant et de l'installateur une pleine satisfaction de son investissement.

L'autre point délicat concerne les fuites en façade désormais considérées en Déclaration Dommage Ouvrage. Un expert est venu plusieurs fois faire des tests qui devraient aboutir à une Déclaration de Désordre Généralisé. Il y a un problème d'étanchéité global de la façade dû à la conception et à la réalisation au niveau de l'ITE (l'isolation extérieure du bâtiment) et des fenêtres. Le choix architectural a également eu des conséquences en générant des infiltrations d'eau au 3B par exemple. Il apparaît selon le sens du vent ou l'intensité de la pluie, de nouvelles fuites au 5B au milieu du plateau ou au RDC par le plafond. Christine Gautier informe que de lourds travaux seront à réaliser, nécessitant le changement intégral de l'ITE et l'étanchéisation de toutes les fenêtres du bâtiment B.

L'Instance Unique souligne que des odeurs continuent de s'exhaler dans les étages sur le bâtiment A en façade rue.

Christine Gautier précise que l'entretien régulier des grilles et du changement des filtres accentue les premiers jours cette situation car ces éléments gèrent davantage les particules que les odeurs. Elle souligne également que la porosité des éléments de façade contribue également à l'infiltration des odeurs comme de l'humidité. Il a été demandé d'éviter de garer des motos ou scooters devant ces grilles d'aération. Il est envisagé d'ajouter un filtre anti-odeur derrière ces grilles mais il demeure

une incertitude sur la faisabilité simple et économique de cette action. Il existe également une contrainte liée aux débits d'air pour les CTA.

L'instance unique souligne que ces ouvertures en façade alimentent en air naturel les machineries des sous-sols et s'étonne qu'il y ait des remontées vers les étages. Il s'agit d'un problème conceptuel qui aurait nécessité d'envisager un système à double flux par exemple auquel se rajoute probablement un souci dans la réalisation.

Autre point, Christine Gautier informe que les miroirs demandés côté lavabos accessibles aux PMR seront prochainement installés dans tous étages et dans tous les toilettes.

La cloison dans la salle de réunion du B1 a été changée avec un retour positif quant à la gêne sonore. L'installation de cette cloison pourrait être étendue à d'autres salles.

L'entreprise envisage l'installation de fontaines à eau qui proposeraient du chaud (à 90 degrés pour le thé), du froid (3 à 4 degrés) et du gazeux. Ce système sera connecté au réseau d'eau de l'immeuble et sera installé en test fin août au 5B.

Les travaux réalisés sont conformes à ce qui avait été envisagé lors de la dernière réunion :

- En B3, le bureau du Directeur de Création et le déplacement du trafic avec quelques soucis au niveau de l'isolation phonique en raison du bois souhaité.
- En B4, la mise en place de « l'open space » avec l'ajout de deux salons acoustiques qui seront probablement équipés de films en façade. Il restera quelques caissons et armoires commandés à installer.
- Le bar a été étendu et la création d'un placard dans l'embrasure de la fenêtre a été effectuée.
- Au B5, la cloison transparente a été ajoutée entre la cuisine et les postes de travail. Elle satisfait à la demande, tant esthétiquement qu'acoustiquement.
- Chez DDB Health au A1, une cloison a été déplacée de 80 cm à la demande de l'entreprise et des collaborateurs.

Pour l'instance unique, ce dernier point pose un problème de sécurité. L'espace mesuré donne un ratio de 4,32 m² par personne puisqu'il est prévu d'accueillir quatre collaborateurs, donc inférieur au 7 m² normatif. Qui plus est, la conformation de la pièce en L, la dimension des bureaux et leur disposition aboutit à laisser un espace de 40 cm d'un côté et de 80 cm de l'autre, empêchant une évacuation rapide du lieu en cas d'incident ou d'incendie, voire une difficulté pour passer aisément en toute sécurité ou sans se blesser quotidiennement. Il faudra envisager de réduire la taille du bench en largeur comme en profondeur.

Christine Gautier reprendra l'étude de cet aménagement pour trouver la solution adéquate.

Elle poursuit au sujet du ménage sur la rupture régulière de papier toilette puisque la consommation moyenne correspond à l'usage de plus de 700 personnes. Il a été décidé d'augmenter le budget papier toilette.

En ce qui concerne les travaux à venir, hors l'entretien régulier, rien n'est pour l'instant envisagé.

L'instance unique fait part d'un incident survenu récemment où un collaborateur s'est trouvé mal et a dû être allongé sur le sol. Cela rappelle également qu'en début d'année, un cas similaire est apparu ayant nécessité la présence des pompiers. A défaut d'infirmier, l'instance unique, faisant suite à la remarque d'une collaboratrice, souhaite que soit menée une réflexion sur la mise à disposition d'un lit de secours et d'un lieu isolé pour permettre à la personne concernée de ne pas subir le regard des autres.

Avec l'accord du CE et du CHSCT, il est envisagé de nettoyer la salle CE-CHSCT du 1^{er} sous-sol et d'y installer un lit de qualité pour permettre à quelqu'un de s'allonger pour récupérer.

L'instance unique précise également qu'il pourrait être installé un canapé ou une assise transformable favorisant l'allongement et des paravents pour isoler la personne car dans l'exemple cité ci-dessus, la personne aurait refusé de se rendre au sous-sol. Face à la difficulté d'équiper tous les étages, un équipement mobile pourrait être envisageable.

A partir de fin septembre, il est prévu de procéder au réaménagement de la salle CE-CHSCT et d'y installer les éléments demandés précédemment, précise Christine Gautier. Il s'agit aussi d'évaluer la pertinence de cette installation vis-à-vis du commentaire de la personne ayant vécu ce malaise. Il est rappelé qu'en cas d'urgence, c'est le 15 ou 115 qu'il faut contacter et non les pompiers.

Faisant suite à la formation SST, un élu de l'instance unique rappelle qu'il faudrait avoir une trousse de premier secours, disposant de bandages de compression par exemple.

Noémie Ngo verra avec la Médecine du Travail pour préciser les éléments devant constituer son contenu avant de procéder à son achat.

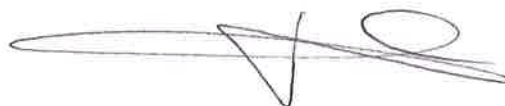
X. Information sur une situation d'épuisement au travail dans un service de DDB ;

Ce point concernant des collaborateurs identifiables, restera confidentiel.

XI. Questions diverses

Pas de sujets.

La séance est levée.



Thierry Dartois
Secrétaire de l'Instance Unique de l'UES DDB